



BÂTIR UN CANADA SÉCURITAIRE ET RÉILIENT

Le prix moyen du cannabis au Canada se situe à 6,60 \$ par gramme pour le cannabis illicite et à 8,37 \$ par gramme pour le cannabis licite, selon les utilisateurs. Une baisse de 10 % du prix du cannabis pourrait entraîner une augmentation de 4 à 6 % de la quantité de cannabis consommé.

CONTEXTE

Lorsqu'il y a un changement de politique, il est important de recueillir de l'information sur les paramètres dont se serviront les chercheurs et les responsables des politiques pour examiner l'incidence de la politique. La légalisation de la consommation de cannabis à des fins récréatives constitue un changement de politique historique pour le Canada. Il est absolument crucial d'instaurer un régime de collecte de données avant et après la légalisation afin de déterminer l'incidence qu'a eue le changement de régime sur la société.

On sait relativement peu de choses sur le marché du cannabis au Canada, même s'il s'agit de l'une des drogues illicites les plus couramment utilisées au pays. Selon de récents sondages, 12 % des Canadiens âgés de 12 ans ou plus ont consommé du cannabis au cours de la dernière année (ECTAD, 2016), un taux qui s'est avéré plus élevé au sein des populations à risque, y compris les jeunes et les adultes sans-abri. Depuis la mise en œuvre de sondages nationaux menés régulièrement sur la consommation de drogues, les taux de prévalence de la consommation de cannabis ont varié entre un sommet de 14 % en 2014 et un creux de 9 % en 2011, pour une moyenne de 9,29 % entre 2004 et 2015. Cependant, même si on a commencé à utiliser des sondages pour faire un suivi régulier de la consommation de cannabis des Canadiens au cours de la dernière année, il y a peu de données empiriques sur les mesures relatives au marché du cannabis au Canada, y compris les prix, la puissance et la quantité consommée.

Il est essentiel de connaître le prix du cannabis pour évaluer les conséquences des lois actuelles sur le

cannabis et pour faire des projections quant aux changements en matière de politiques. Dans le régime actuel lié au cannabis au Canada, il faut absolument connaître le prix de détail pour évaluer les dépenses totales liées au cannabis, somme qui peut ensuite être utile à l'évaluation des sommes d'argent qui reviennent au crime organisé et à d'autres participants sur le marché. Les données au sujet du prix de détail sur le marché illégal peuvent également aider les gouvernements ou les producteurs autorisés à établir le prix des produits légaux de cannabis thérapeutique. Nombre de résultats majeurs de la légalisation du cannabis abordés dans les débats à ce sujet – la taille du marché illicite, les recettes fiscales et la consommation (qui aura des répercussions sur la santé publique) – seront déterminés par l'impact des modifications apportées aux politiques sur le prix de détail. Si son prix est trop bas, le cannabis licite pourrait devenir plus attrayant pour les enfants et les jeunes, mais si le prix est trop élevé, les éléments du crime organisé risquent de prospérer, puisqu'ils s'efforceront de fournir du cannabis illicite à prix moindre sur le marché noir. Le rapport vise à combler cette lacune en présentant des estimations : 1) des prix du cannabis de 2011 à 2015; et 2) de l'élasticité de la demande de cannabis par rapport au prix au Canada.

MÉTHODE

L'étude s'appuie sur environ 9 000 transactions de cannabis autodéclarées de 2011 à 2015, dont les données ont été extraites du site *Web Price of Weed*, une plateforme participative en ligne où les consommateurs de cannabis peuvent soumettre de façon anonyme le prix, la quantité, la qualité et l'endroit de leurs plus récentes transactions. Les prix du cannabis sont examinés pour l'ensemble des



provinces, et selon la qualité perçue et la quantité achetée, de même qu'en rapport avec les prix du cannabis thérapeutique. Les données sur les transactions sont ensuite utilisées pour générer des estimations de l'élasticité de la demande de cannabis par rapport au prix. L'élasticité de la demande par rapport au prix indique la mesure dans laquelle la variation des prix influe sur la consommation de biens ou de services. Plus précisément, l'élasticité de la demande par rapport au prix mesure la variation des quantités demandées suivant une fluctuation de 1 % du prix. La demande est considérée comme *élastique* si une augmentation de 1 % du prix entraîne une variation supérieure à 1 % de la quantité demandée. À l'opposé, la demande est considérée comme *inélastique* si une augmentation de 1 % du prix entraîne une variation de moins de 1 % de la quantité demandée. Les estimations de l'élasticité de la demande par rapport au prix permettent de mieux comprendre la façon dont la fluctuation des prix, causée soit par des facteurs stratégiques, soit par des conditions internes du marché, influe sur les taux de consommation de cannabis.

CONSTATATIONS

Au cours des cinq dernières années, le prix de détail du cannabis a légèrement fléchi. De 2011 à 2015, le prix moyen national du cannabis de qualité élevée s'établissait à 7,69 \$ par gramme, le prix du cannabis de qualité moyenne, à 7,14 \$ par gramme et le prix du cannabis de faible qualité, à 7,26 \$ par gramme. Le prix moyen du cannabis, compte tenu de tous les niveaux de qualité déclarés dans l'ensemble du Canada pour les années à l'étude, était de 6,60 \$ par gramme. Les prix du cannabis sont demeurés relativement stables pendant cette période, le prix médian national ayant subi un fléchissement moyen de 0,01 \$ par mois.

Le prix du cannabis thérapeutique tend à être plus élevé que celui du cannabis illicite. Les comparaisons entre les prix du cannabis thérapeutique et ceux du cannabis illicite ont montré que les prix du cannabis thérapeutique étaient, en moyenne, supérieurs de près de 2 \$ par gramme aux prix du cannabis obtenu illicitement. Toutefois, il faut faire preuve de prudence au moment d'interpréter cette différence de prix. Les comparaisons sont fondées sur des prix du cannabis

autodéclarés et ne tiennent pas compte de la quantité de cannabis achetée ni de la puissance du produit.

Dans un régime de prohibition, il ressort de l'étude que la demande de cannabis est inélastique et que les estimations de l'élasticité de la demande par rapport au prix varient entre -0,42 et -0,60. En termes économiques, cela signifie que la demande de cannabis illicite semble être plutôt inélastique par rapport aux prix, puisqu'elle est inférieure à 1 %. Autrement dit, l'étude estime qu'une baisse de 10 % du prix du cannabis pourrait entraîner une augmentation de 4 à 6 % de la quantité de cannabis consommé. Ces estimations de l'élasticité de la demande par rapport au prix chez les utilisateurs canadiens se situent à l'intérieur de la fourchette observée dans d'autres pays occidentaux ayant adopté un régime de prohibition. Les résultats mettent en lumière le fait que la demande varie selon la qualité du cannabis, ce qui donne à penser que des modifications apportées à l'offre et à la demande de cannabis pourraient ne pas être uniformes entre des produits de puissances différentes.

RÉPERCUSSIONS

Malgré ses limites méthodologiques dues à la nature autodéclarée et non représentative des données, l'étude exemplifie une contribution importante à un secteur du marché du cannabis au Canada qui n'a pas fait l'objet d'un grand nombre d'études. Les estimations des prix et de l'élasticité de la demande par rapport au prix figurant dans le rapport représentent des valeurs en période de prohibition, ce qui fait qu'il est impossible d'évaluer complètement les répercussions sur le marché d'une possible légalisation. Toutefois, l'importance d'obtenir des estimations avant de modifier les politiques ne doit pas être sous-estimée. Le fait d'avoir des estimations nous permet d'éviter bon nombre des écueils auxquels ont été confrontés les responsables d'autres pays. Par exemple, les États des États-Unis ne disposaient pas de données de base sur les estimations du prix et sur l'élasticité de la demande par rapport au prix pendant les périodes de prohibition, ni de renseignements sur le nombre de points de vente de cannabis thérapeutique et leur emplacement. Ces obstacles ont empêché les chercheurs et les responsables des politiques d'analyser en détail les effets de la politique de légalisation et les répercussions de la légalisation du cannabis sur le

marché. Le fait de recueillir maintenant des renseignements sur ces aspects dans différentes provinces sera très important à l'égard de l'évaluation de l'incidence de la légalisation du cannabis au Canada. Pour comprendre les marchés du cannabis, il faut s'appuyer sur des données valables. Une grande partie des connaissances que nous avons sur les prix du cannabis au Canada provient d'une seule source : les transactions autodéclarées figurant sur le site *Web Price of Weed*. La réalisation de sondages représentatifs à l'échelle nationale, qui comportent des questions relatives aux transactions de drogue et qui visent particulièrement les utilisateurs réguliers et chroniques, renforcerait l'infrastructure actuellement en place pour l'évaluation du marché du cannabis.

SOURCES

Ouellet, M., Macdonald, M., Bouchard, M., Morselli, C. et Frank, R. (2017). *Le prix du cannabis au Canada*. Ottawa, Ontario : Sécurité publique Canada.

Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues (ECTAD). (2016). *Sommaire des résultats pour 2015*. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/enquete-canadienne-tabac-alcool-et-drogues/sommaire-2015.html>

Pour obtenir davantage de renseignements sur la recherche effectuée au Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime de Sécurité publique Canada, pour obtenir une copie du rapport de recherche complet, ou pour être inscrit à notre liste de distribution, veuillez communiquer avec :

Division de la recherche, Sécurité publique Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0P8
PS.CSCCBResearch-RechercheSSCRC.SP@canada.ca

Les sommaires de recherche sont produits pour le Secteur de la sécurité communautaire et de la réduction du crime, Sécurité publique Canada. Les opinions exprimées dans le présent sommaire sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de Sécurité publique Canada.